



LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES PROJETS MULTI-PARTENARIAUX

Un focus sur l'accompagnement
des communes dans leurs projets installation - transmission

Synthèse de l'atelier du 6 décembre 2022





SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.4
Le projet ONVAR de Terres en villes programmation 2022 - 2026	p.4
Les choix pour 2022	p.4
1. LES PAT, LES ACTIONS DES PAT ET LE PLAN DE RELANCE OCCITANIE	p.5
La gestion du Plan de relance en Occitanie	p.5
La place des projets d'installation transmission dans les PAT	p.5
2. LA GOUVERNANCE DES PROJETS ET LES DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS	p.6
Des consortiums différents	p.6
Les différents accompagnements réalisés	p.8
3. LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT	p.9
Les grands enseignements repérés par les acteurs autour de la table	p.9
La place des agriculteurs dans les consortiums	p.10
CONCLUSION	p.10

INTRODUCTION



Le projet ONVAR de Terres en villes programmation 2022 - 2026

Créé en 2000, Terres en villes est le réseau des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations. En s'appuyant sur l'intelligence collective, le réseau accompagne ses membres pour faire face aux défis de la transition agricole et alimentaire.

Terres en villes a été reconnu en 2015 comme Organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR) pour une programmation 2015 - 2021 ; reconnaissance renouvelée en 2022 pour une nouvelle programmation 2022 – 2026 et dans ce cadre, bénéficie d'un financement par le Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural » (CAS-DAR).

Terres en villes, dans le cadre de cette nouvelle programmation pluriannuelle a pour ambition de renforcer les compétences des agents de développement agricole en matière d'accompagnement des transitions des exploitations au regard des enjeux identifiés par les PAT.

Ses objectifs stratégiques sont au nombre de 3 :

- 1. Améliorer l'état des connaissances des relations entre acteurs de projets transversaux** appuyant la transition des exploitations impliquées dans les Projets alimentaires territoriaux
- 2. Partager et construire collectivement des compétences** pour une meilleure implication des agriculteurs dans les PAT
- 3. Renforcer l'outillage et l'offre en formation disponibles** en lien avec l'alimentation à destination des conseillers en développement agricole et territorial

Ce programme s'organise autour d'un atelier annuel organisé en région au cours duquel sont présentés et analysés des projets inclus dans des PAT.

L'atelier du 6 décembre 2022
à Fenouillet

Les choix pour 2022

En 2022, à la suite des rencontres annuelles Terres en villes qui ont eu lieu à Grenoble Alpes Métropole et au Pays Voironnais les 8 et 9 juillet 2022 et ont porté sur l'Installation transmission, la programmation annuelle a fait un focus sur cette même thématique de l'installation – transmission en faisant un focus sur les accompagnements des communes dans leurs projets agricoles et alimentaires.

Les problématiques et hypothèses ont donc été resserées autour de cette thématique. L'atelier 2022 s'est déroulé le 6 décembre 2022 à Fenouillet, Toulouse Métropole en région Occitanie avec les trois territoires membres du réseau Terres en villes que sont Toulouse métropole, le Sicoval et la métropole de Montpellier.

La problématique a été reformulée ainsi : Comment les actions multi-partenariales d'installation - transmission inscrits dans des projets alimentaire territoriaux changent l'accompagnement des porteurs de projets ?

Les travaux de 2022 ont donc étudié les liens entre ces actions et les PAT pour voir en quoi ces liens induisent l'arrivée de nouveaux partenaires autour de la table, en quoi ces partenariats sont nouveaux (quels acteurs sont nouveaux ou quelles combinaisons d'acteurs sont nouvelles), quelles approches sont nouvelles et ainsi quelles nouvelles compétences sont mobilisées ou seraient nécessaires. Les méthodologies de ces actions ont donc été questionnées sous cet angle des partenariats et des nouvelles approches qu'elles nécessitent.



1. LES PAT, LES ACTIONS DES PAT ET LE PLAN DE RELANCE OCCITANIE



La gestion du Plan de relance en Occitanie

La région Occitanie a été choisie en 2022 pour compléter la connaissance en termes de développement agricole et rural des travaux des membres du réseau national Terres en villes parcourus à l'occasion de la programmation 2015 – 2021 et ainsi approfondir la connaissance des membres de cette région.

La programmation 2022 a surtout souhaité aborder des cas concrets d'expériences ancrées dans les Projets Alimentaires Territoriaux financées par le volet B de la mesure 13 (ligne Investissements matériels et immatériels) dédiée aux PAT du Plan France relance dans une région où la DRAAF, en lien avec le Conseil régional, a donné aux porteurs des PAT un rôle central de gestionnaire des fonds, dans certains cas avec le financement de plusieurs dizaines d'actions de leur PAT, actions du porteur, mais le plus souvent actions portées par des acteurs de leur territoire.

Les porteurs de PAT, dans notre cas, 2 Métropoles et une Agglomération, se sont donc retrouvés avec la responsabilité de présenter rapidement des projets de porteurs de leur territoires (projets à monter sur l'année 2021 et à mettre en œuvre sur 2022 et 2023) inclus dans leur PAT, que celui-ci soit opérationnel ou pas encore. Pour éviter les confusions avec les Projets alimentaires territoriaux, nous les nommons ici ces projets, actions (de PAT).

Les 3 actions étudiées sont des actions d'appuis aux communes infra des PAT qui sont à l'échelle de l'agglomération ou de la métropole, dans leurs projets agricoles et alimentaires. Toutes les communes dans leurs projets agricoles et alimentaires cherchent à appuyer l'installation de porteurs de projets agricole, le plus souvent en maraîchage.

La place des projets d'installation transmission dans les PAT

Le sujet de l'installation transmission est central dans les PAT. Devant montrer l'exemple sur leur propre champ de compétences, les porteurs de PAT vont pour la plupart rechercher à être actifs sur ces sujets. Il est le plus souvent relié à deux compétences des communes : celle de l'urbanisme et du foncier et celle des cantines. De par leur compétence d'aménagement, les communes se retrouvent souvent à gérer des terres agricoles, à protéger des patrimoines agricoles ou naturels ayant une certaine visibilité localement ; à devoir faire face à des départs en retraite d'agriculteurs et aux souhaits d'habitants de maintenir une activité forte en sens. Dans le même temps, elles vont voir à travers l'installation de nouveaux maraîchers, la possibilité d'un approvisionnement vertueux de leurs cantines en légumes frais, la réponse aux objectifs de la loi EGALIM avec des produits maraîchers bio et la possibilité d'avoir une action pédagogique vers les élèves qui pourront visiter la ferme d'où sont issus les produits qu'ils apprécient le midi à table. Des expériences comme celle de Mouans-Sartoux attirent.

2. LA GOUVERNANCE DES PROJETS ET LES DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS

Des consortiums différents

Atelier du 6 décembre 2022

Trois cas différents d'actions ont été présentés, que ce soit en termes d'historique des politiques agricoles, de relations avec les acteurs locaux ou de niveau d'avancement des PAT.

Montpellier Méditerranée Métropole s'est lancé dans sa politique agroécologique en 2015 à la suite d'une concertation entre élus et services de la Métropole et des communes appuyée par les chercheurs d'Agropolis. La délibération du 29 juin 2015 établit l'un des 7 piliers, « Agroécologie et alimentation » et donne le cadre de sa transversalité¹. Cette Politique a été reconnue Projet Alimentaire Territorial par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt en 2017.

Très rapidement des conventions ont été établies avec les acteurs locaux du développement agricole. Le réseau InPACT Occitanie et la Chambre d'agriculture de l'Hérault travaillent ainsi en étroite relation avec la Métropole depuis ce moment. Ces conventions sont bilatérales entre la Métropole et le Réseau InPACT Occitanie et de l'autre côté avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Elles permettent de premiers travaux où les 2 acteurs institutionnels et non institutionnels du développement agricole commencent à travailler ensemble. L'organisation des mois de la transitions, des événements du réseau Bocal dans le cadre du Projet Alimentaire Territoriale ou l'organisation des premières Assises de la transition agroécologique et de l'alimentation durable qui ont eu lieu en février 2019 et qui sont pilotées par Montpellier Méditerranée Métropole, Agropolis, la Chaire UNESCO Alimentation du Monde, Terres en villes, le CNFPT et l'ADEME en sont des exemples parmi d'autres... Des habitudes de travail s'installent.

L'arrivée à échéance de la reconnaissance du PAT (2016 – 2021) a coïncidé avec le plan de relance et Montpellier 3 M s'est lancée dès 2020 dans une concertation avec ses communes et ses partenaires pour renforcer ses engagements, sa politique agroécologique et ses travaux partenariaux. En 2021, la P2A a ainsi été révisée conjointement avec les communes et les acteurs de l'agriculture

et de l'alimentation du territoire et a permis d'obtenir une nouvelle fois la reconnaissance du PAT, de niveau 2. Ce contexte a permis des travaux en synergies et l'élaboration de projets dans des délais serrés.

Délibération CM du 25/01/22 : Révision de la P2A

“ Un nouvel élan pour développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire et territoire métropolitain ”

5 finalités

- Proposer une alimentation saine et locale
- Soutenir l'emploi et les revenus agricoles
- Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysagé
- Limiter les émissions de GES, s'adapter aux évolutions climatiques
- Contribuer à la cohésion sociale

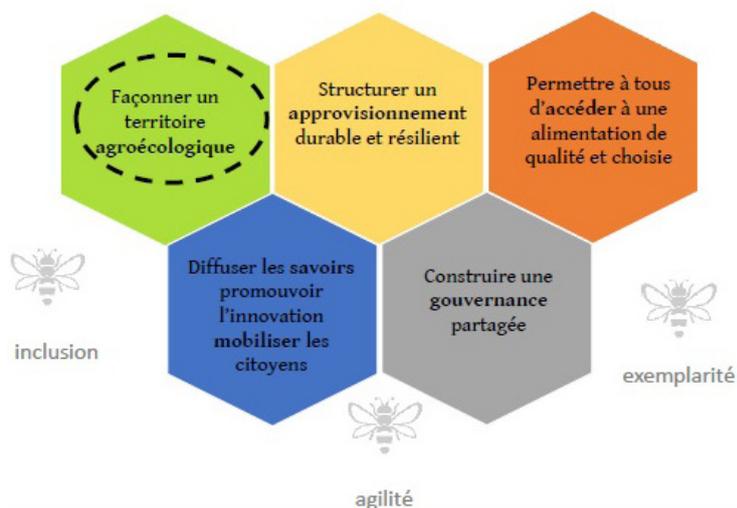


Figure 1 : La délibération de Montpellier Méditerranée Métropole du 25 janvier 2022

1. En particulier son adossement au ScOT de 2006 « d'inversion des regards », s'appuyant sur les espaces agricoles et naturels pour définir les limites de l'urbanisation, à l'Agenda 21 « local » adopté en 2011, qui donne un plan d'action au profit du développement durable, et au plan Climat Energie Territorial (2013 – 2018) adopté en 2014 et qui permet à la Métropole en 2015 d'être lauréate de l'appel à initiatives Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Plan d'actions du PCAET adopté en juin 2018



4 projets agricoles pilotes accompagnés depuis 2012

<p>ZAP Plaine maraichère des Quinze sols à Blagnac (135 ha) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Schéma agro-paysager -Réorganisation et protection foncière - installation maraichers et commercialisation locale 	<p>Secteur maraicher Trois cocus à Toulouse (5 ha) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ferme Borde Bio -Tiers-lieu EDENN dédié à l'agriculture urbaine et l'alimentation durable - quartier fertile : espaces vivriers, de liens, d'insertion et d'emplois 	<p>Ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives (10 ha) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation et aménagement de la ferme - sélection d'un porteur de projet maraichage, agroforesterie - pédagogie, biodiversité 	<p>Parc Naturel Agricole à Pin-Balma (220 ha) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études d'opportunités, de cheminement -identification de projets pour créer une porte de parc <p>toulouse métropole</p>

Figure 2 : les 4 projets pilotes accompagnés par Toulouse Métropole depuis 2012

Toulouse Métropole accompagne depuis 2010 différents projets agricoles sur son territoire et s'est ainsi constitué des références en matière d'accompagnement de projets locaux².

En 2015, l'intercommunalité installe un groupe d'élus dédié à l'agriculture : le Club 21 qui est une émanation de la commission d'élus Environnement, développement durable et énergie. L'objectif est de faire un état des lieux et de suivre les avancées du projet agricole métropolitain. Dans le même temps, le diagnostic socio-économique en vue du PLUi-H développe une analyse macro-économique de l'agriculture et une localisation fine des espaces cultivés. Il s'agit de tendre vers l'autosuffisance alimentaire. Ces dernières évolutions ont poussé à l'élaboration du PAT.

Le Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain de Toulouse Métropole a permis de relier ces projets et de les englober dans une stratégie. Il a été lauréat de l'appel à projets 2017/2018 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Le Contrat de réciprocity signé en 2017 avec le Pays des portes de Gascogne renforce cette mise à l'agenda local de la question alimentaire. Et le PAT est inscrit dans le Plan d'actions du PCAET adopté en juin 2018.

2. Ce sont 4 projets locaux : la ZAP sur la plaine maraichère des Quinze sols à Blagnac (135 ha) ; le secteur maraicher Trois cocus à Toulouse (5 ha) ; la Ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives (10 ha) et le Parc Naturel Agricole à Pin-Balma (220 ha) qui souhaite être préservé comme poumon vert et agricole. (voir figure 2 en haut de page)
Et enfin 2 projets dimensionnant : la Régie agricole de la Ville de Toulouse (>250 ha) propriété de la Ville de Toulouse depuis les années 70 et reconsidéré dès 2010 et le projet des jardins du Ricotier à Fenouillet (8 ha, propriété de la commune avec à terme 70 ha supplémentaires également de la commune, exploités aujourd'hui par des agriculteurs locaux)

Le SICOVAL a la politique la plus récente en termes d'agriculture et d'alimentation. Le PAT a été lauréat de l'appel à projets 2020/2021 du PNA. Il a englobé des politiques existantes sur les communes et de les a fait monter au niveau de l'intercommunalité en même temps qu'avait lieu une importante concertation avec les acteurs locaux du territoire dans le cadre de l'élaboration du PAT. Ainsi le projet de Ramonville est un projet à l'échelle de la commune qui a été englobé dans le PAT au moment du plan de relance et ainsi pu bénéficier des financements de la mesure 13B.

Dimensionner les espaces et implanter les fonctionnalités sur le site

- pas de zone carrossable qu'après le bois
- conserver la connexion bois / mix usage.
- créer une zone de passage piétonne dans le bois.
- Avoir une voie cailloutée par tous les aspects de production plein champ. (3m)
- Conserver une zone tampon de pierre le long du ruisseau et de la haie entre 3 et 5m.

Figure 3 : Illustration d'un atelier de dimensionnement de la ferme de Ramonville sur le SICOVAL

Les consortiums

Le collectif Nourrir la Ville 31 est un collectif informel qui s'est constitué en 2019 et fédère 6 associations et coopératives de Haute-Garonne engagées en faveur de la transition alimentaire et agroécologique. ADEAR31, du CIVAM31, de Cocagne Haute-Garonne, de Bio Ariège-Garonne, de Terre de liens Occitanie et du 100e singe. Ce collectif s'est formé avec l'idée d'apporter une cohérence aux sollicitations des territoires sur des sujets proches dont ses membres faisaient l'objet individuellement et ainsi mieux se coordonner pour y répondre. Un objectif sur lequel ils se sont positionnés ensemble est celui de la constitution d'une « ceinture maraîchère autour de Toulouse ».

Au moment du Plan de relance, Toulouse Métropole a mis en place un marché en 2 lots pour l'accompagnement des communes (un lot de coordination/mise en réseau des communes) et un lot d'accompagnement. Le collectif Nourrir la Ville 31 a répondu en partenariat avec CERESCO sur le premier lot et seul en parallèle de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne sur le deuxième lot. Le collectif a ainsi obtenu la prestation d'accompagnement pour 4 communes et la Chambre pour 3 communes. Le premier lot piloté par CERESCO doit mener vers plus de synergies entre les deux prestataires du deuxième lot, collectif et chambre et doit mettre en réseau les projets des communes accompagnées.

Le Réseau InPACT de l'Hérault est un collectif informel regroupant le BioCIVAM de l'Hérault, Terre de liens Languedoc-Roussillon, Terres vivantes (ADEAR de l'Hérault), TERRACOPA, Marché Paysans. Le collectif s'est également constitué pour ne présenter qu'un interlocuteur référent auprès des collectivités qui sollicitaient ses membres séparément. Il n'a pas été plus loin dans la formalisation pour éviter une surcharge des élus qui sont déjà actifs au Réseau InPACT Occitanie et dans leur propre structure.

Le Réseau InPACT de l'Hérault et la Chambre d'agriculture de l'Hérault se sont retrouvés ensemble sur des actions communes à l'occasion de l'accompagnement des communes défini dans les projets du plan de relance. Ils ont forgé une méthodologie d'action commune et une répartition des tâches entre eux, un travail en bonne intelligence.

Les différents accompagnements réalisés

Dans les trois actions étudiées, on retrouve différents types d'accompagnements :

- Un accompagnement participant où l'accompagnateur s'intègre à un moment dans le projet pour devenir acteur. C'est le cas du projet particulier de Ramonville au Sicoval où le 100ième Singe, d'accompagnateur de la commune

a changé de posture pour s'intégrer à son projet et devenir partenaire co-porteur du projet. Cette posture particulière en même temps que celle de porteur d'un réseau de tiers lieu nourriciers permet à cette structure d'expérimenter en propre les actions envisagées les projets des communes.

- Un accompagnement global et des accompagnements à la carte : Il a été choisi de développer un accompagnement particulièrement poussé avec un triple diagnostic, foncier agricole et alimentaire et sur une autre commune des ateliers de concertation ont été mis en place pour rendre compatible les systèmes de production agricoles, leur organisation spatiale et la biodiversité locale. A partir de ces accompagnements expérimentaux, les accompagnateurs peuvent bâtir une méthodologie reproductible et proposer des accompagnements à la carte aux communes.

- L'accompagnements « expert » va permettre de proposer des solutions, des bonnes pratiques spécifiques connues et les interventions de spécialistes en accompagnement des projets de communes. Il est important de noter le rôle prépondérant du chef de projet qui doit assurer la coordination ou interface entre ces experts et la commune accompagnée. Le coordinateur a en effet un rôle d'un côté de vulgarisateur, traducteur et de l'autre de synthèse entre ces « mondes » différents.

- Les accompagnements selon des méthodologies d'éducation populaire et d'intelligence collective vont viser à rendre les personnes accompagnées (principalement élus et techniciens des communes), acteurs de leur propre territoire, les pousser à trouver leurs propres solutions à partir de mises en situation, de simulation ou jeux sérieux et la mise en place de scénarii éprouvés. L'un des objectifs de ces méthodologies est d'ouvrir les possibles des projets, et de faire apparaître des solutions nouvelles qui n'auraient pas été envisagée naturellement.

3. LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT



Les grands enseignements repérés par les acteurs autour de la table

L'importance des historiques de travail ensemble

Comme on l'a vu dans le cadre de Montpellier Méditerranée Métropole, le rapprochement entre acteurs du développement agricole institutionnel et non institutionnels ne s'est fait, formellement, que récemment. A Toulouse Métropole et au Sicoval, il est encore en cours.

La confiance entre les acteurs est un passage obligé pour mener à bien des projets partenariaux en synergies. La confiance se crée en établissant un cadre sécurisé pour les différents acteurs. Les conventions pluriannuelles aident à établir ce cadre. Au sein des collectifs d'acteurs de développement non institutionnel (InPACT Hérault, Nourrir la Ville 31), ce travail a été fait plus naturellement de vision et modalité de travail communes pour mutualiser des ressources et répondre à des sollicitations plus efficacement. Et le PAT est inscrit dans le Plan d'actions du PCAET adopté en juin 2018.

Mettre en réseau les acteurs, le rôle d'un facilitateur « neutre »

Dans la mise en réseaux et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs du développement agricole pour converger sur l'appui à l'installation transmission, aux vues des tensions qui peuvent exister entre certains qui ne partagent pas les mêmes points de vue, il devient nécessaire d'avoir une parole, un regard neutre qui le plus souvent va objectiver les points de vue et permettre de rassembler les différents acteurs. Pour ce faire, les expériences étudiées ont mis en valeur le rôle d'un cabinet d'expert extérieur au territoire. Elles ont également mis en évidence que le rôle de la collectivité en tant que facilitateur, demandeur de ces coopérations entre acteurs, est crucial.

Des projets plus systémiques mais aussi des acteurs accompagnés différents

Dans les actions analysées, d'accompagnement des communes dans leurs projets agricoles et alimentaires, un point marquant est le public cible qui change : ce sont les élus et techniciens municipaux et autres structures qui leur sont proches. Cela constitue un changement important par rapport au travail classique de développement agricole qui se fait en accompagnement d'agriculteurs ou groupements d'agriculteurs. Le changement est ici de plusieurs ordres :

- L'accompagnement vise à faire naître un projet agricole viable répondant aux besoins du territoire et s'insérant dans un projet politique. Les méthodologies d'accompagnement, au moins dans un premier temps s'apparentent donc plus à de l'intelligence collective, à permettre à ces acteurs accompagnés d'envisager leur projet et de le rendre concret.
- La technicité agricole, qu'elle soit en termes techniques, juridiques, fiscaux ou autre n'arrive que dans un deuxième temps
- Les projets traités sont beaucoup plus systémiques, ils vont aborder des aspects de production, envisager des accompagnements ultérieurs aux porteurs de projet d'installation en agriculture, bien sûr mais également de consommation, d'accessibilité, de pédagogie, de liens avec le voisinage.

La place des agriculteurs dans les consortiums

Les différents types d'agriculteurs concernés

Le lien entre les projets agricoles et alimentaires des communes et les agriculteurs en place est particulièrement important pour le succès de ces projets car les agriculteurs connaissent mieux que quiconque leur territoire et seront une précieuse aide pour aiguiller les projets agricoles, permettre de mieux comprendre leur faisabilité, appuyer, même logistiquement les installations.

L'importance de la prise en compte de l'existant est encore apparue lors des expériences présentées où à plusieurs reprises les agriculteurs locaux déjà en place, initialement ignorés, ont finalement proposé des solutions pertinentes aux problèmes soulevés.

L'importance d'une prise en compte aux différents moments du projet

Il sera important d'impliquer les agriculteurs des communes au moment des diagnostics, lors de la concertation ; lors de la mise en œuvre des projets. La posture des accompagnateurs sera importante pour permettre des rencontres qui pourront aboutir sur de précieuses coopérations.

CONCLUSION



L'appui à de multiples projets de communes sur Toulouse Métropole et le SICCOVAL poussent plusieurs acteurs du développement agricole à penser qu'à termes il peut y avoir des concurrences autour de la recherche de porteurs de projets agricoles... Une concertation entre les différents territoires et acteurs de l'accompagnement apparaît nécessaire mais aussi l'importance d'avoir une vision plus globale de l'accompagnement des porteurs de projets pour d'un côté tirer le meilleur du vivier de ces porteurs de projets, de l'autre, bien les orienter aux endroits où leur projet sera le plus en adéquation avec les conditions locales, pour bénéficier du meilleur accompagnement.

Le rôle des collectivités s'avère également nécessaire pour faire le lien entre les projets d'installation et les



L'atelier du 6 décembre 2022 à Fenouillet - Visite de l'Ecopôle alimentaire Cocagne

fonciers disponibles. On l'a vu avec les projets agricoles des communes mais on peut le voir également avec le projet de gouvernance autour des Associations Foncières agricoles sur Montpellier. Ces travaux visent à mettre à disposition de porteurs de projets agricoles le plus de foncier possible.

Une coordination territoriale de l'installation transmission se dessine donc comme nécessaire pour concevoir entre territoire et acteurs du développement agricole un parcours des porteurs de projets d'installation. Ces éléments ont donné naissance au dépôt du Projet Agir pour le Renouveau des Générations en Agriculture (PARGA) à l'appel à projet Co-innovation du CASDAR en février 2023



TERRES EN VILLES
LE RÉSEAU FRANÇAIS DES ACTEURS
DES POLITIQUES AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES D'AGGLOMÉRATIONS

Siège Social : 22 rue Joubert - 75009 Paris

Contact : accueil@terresenvilles.org

www.terresenvilles.org

avec le soutien financier de

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*